

**AVIS DE MISE EN CONCURRENCE DE DEUX EMPLACEMENTS
POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE DEUX
BUVETTES TEMPORAIRES AVEC PETITE RESTAURATION SITUES
SUR L'ILE DU GAOU DANS LE CADRE DU POINTU FESTIVAL LES
1, 2 ET 3 JUILLET 2022**

La Commune souhaite mettre à disposition deux emplacements du Domaine Public Communal pour permettre l'installation et l'exploitation de deux buvettes temporaires avec petite restauration dans le cadre du Pointu Festival. La Commune lance une procédure de mise en concurrence afin de mettre à disposition ces deux emplacements. Ces emplacements se situent dans des espaces déterminés par la Commune : une buvette principale de 300 m² et une buvette VIP de 100 m² de surfaces au sol.

– **IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LA CONVENTION**

**Commune de SIX FOURS LES PLAGES
BP 97
83183 SIX FOURS CEDEX
Tél : 04.94.34.51.97
Fax : 04.94.98.00.44**

- **OBJET** : Mise à disposition de deux emplacements appartenant au Domaine Public Communal situés sur l'Ile du Gaou au Brusç
- **LIEU D'EXECUTION** : Ile du Gaou au Brusç – Commune de SIX FOURS LES PLAGES
- **NATURE DES PRESTATIONS** : Installation et exploitation de deux emplacements pour deux buvettes temporaires avec petite restauration
- **DUREE** : Trois jours les 1, 2 et 3 Juillet 2022
- **REDEVANCE** : En contrepartie du droit d'occuper le Domaine Public Communal, l'occupant devra s'acquitter auprès de la Commune d'une redevance dont le montant sera indexé sur le nombre d'entrées payantes sur le Pointu Festival. A savoir, deux euros minimum par festivalier.
- **PRESENTATION DES OFFRES** : Les offres peuvent être présentées par une personne physique en nom propre ou par une personne morale. Les candidats devront présenter des garanties professionnelles et financières.

RETRAIT DU DOSSIER DE CANDIDATURE – il peut-être obtenu à l'adresse suivante :

Service Culturel de la Ville de SIX FOURS LES PLAGES
Espace Culturel André Malraux
100, Avenue de Lattre de Tassigny
83140 SIX FOURS LES PLAGES

Tél : 04 94 34 51 97

Fax : 04 94 98 00 44

CRITERE DE CHOIX DU CANDIDAT :

Les critères de choix sont les suivants par ordre décroissant d'importance :

- qualité de la prestation offerte aux usagers (40 %)
- qualité esthétique et intégration dans le site (20 %)
- valeur technique (25 %)
- montant de la redevance (15 %)

- DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

LUNDI 9 MAI 2022 à 12 h

Le dossier devra être transmis sous pli fermé à l'adresse par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

soit transmis par lettre recommandée avec accusé de réception à :

MAIRIE DE SIX FOURS LES PLAGES
Service Culturel
Hôtel de Ville
Place du 18 Juin 1940 – BP 97
83140 SIX FOURS LES PLAGES

soit déposé contre récépissé **pendant les jours et heures suivants : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h à :**

Service Culturel de la Ville de SIX FOURS LES PLAGES
Espace Culturel André Malraux
100, Avenue de Lattre de Tassigny
83140 SIX FOURS LES PLAGES

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date et l'heure limite de remise des offres sont irrecevables.

L'enveloppe cachetée devra porter la mention suivante : « **Mise à disposition de deux emplacements pour l'installation et l'exploitation de deux buvettes temporaires sur le domaine public communal – Ile du Gaou dans le cadre du Pointu Festival** »

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Une commission ad hoc composée de 3 élus désignés par le Maire de la Commune choisira l'attributaire ou les attributaires.

DATE D'ENVOI DE LA PUBLICATION : LUNDI 11 AVRIL 2022